

	15 BP 287 Abidjan 15	DATE	25/09/15
	Tel : (225) 21 27 00 95/98		
	contact@soa-ci.net		
	www.soa-ci.net		

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>CO2 (DIOXYDE DE CARBONE)</b>
-------------------------------------	---------------------------------



2.2 : Gaz non inflammable et non toxique.

**Attention**



### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	
Nom commercial	: Dioxyde de carbone
N° FDS	: EIGA018A
Description chimique	: Dioxyde de carbone No CAS :000124-38-9 No CE :204-696-9 No Index :---
Formule chimique	: CO2
N° d'enregistrement	: Listé dans l'Annexe IV/V de Reach, exempté d'enregistrement
Usage	: Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation.

### 2 Identification des dangers

#### Classification de la substance ou du mélange

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers physiques : Gaz sous pression - Gaz comprimés - Attention (H280)
- Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 : Non inclus dans l'Annexe VI. Non classé comme préparation ou substance dangereuse. Aucun étiquetage CE requis.

#### Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

##### • Pictogrammes de danger



- Pictogrammes de danger
- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- Mentions de mise en garde
- Stockage : P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

- Symbole(s) : Aucun(e).
- Phrase(s) R : Aucun(e).
- Phrase(s) S : Aucun(e).

#### Autres dangers

- Autres dangers : Asphyxiant à forte concentration.

### 3 Composition/informations sur les composants

**Substance / Préparation** : Substance.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	No Index	No. Enregistrement	Classification
Dioxyde de carbone	100 %	124-38-9	204-696-9	----	NOTE 1	Liq. Gas (H280)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

Note 1: Listé dans l'Annexe IV/V de Reach, exempté d'enregistrement

Note 2: Limite d'enregistrement non atteinte

Voir le texte complet des Phrases-R au chapitre 16

### 4 Premiers secours

#### Premiers secours

- **Inhalation** : Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être prévenue de l'asphyxie.  
De faibles concentrations de dioxyde de carbone entraînent une accélération de la respiration et des maux de tête.  
Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
- **Contact avec la peau et les yeux** : Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.  
En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Obtenir une assistance médicale.
- **Ingestion** : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Risques spécifiques** : L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
- Produits de combustion dangereux** : Aucun(e).
- Moyens d'extinction**
  - **Agents d'extinction appropriés** : Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.
- Méthodes spécifiques** : Si possible, arrêter le débit gazeux.  
S'éloigner du récipient et le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.
- Equipements de protection spéciaux pour pompiers** : Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions pour les personnes** : Evacuer la zone.  
Porter un appareil respiratoire autonome pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.  
Assurer une ventilation d'air appropriée.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Essayer d'arrêter la fuite.  
Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
- Méthodes de nettoyage** : Ventiler la zone.

### 7 Manipulation et stockage

- Manipulation** : Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.  
Interdire les remontées de produits dans le récipient.  
Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.  
Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.
- Stockage** : Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection individuelle** : Assurer une ventilation appropriée.
- Limites d'exposition professionnelle** : Dioxyde de carbone : ILV (EU) - 8 H - [mg/m<sup>3</sup>] : 9000  
Dioxyde de carbone : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : 5000  
Dioxyde de carbone : TLV© -TWA [ppm] : 5000  
Dioxyde de carbone : TLV© -STEL [ppm] : 30000

## 9 Propriétés physiques et chimiques

Etat physique à 20 °C	: Gaz.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Non détectable à l'odeur.
Masse moléculaire	: 44
Point de fusion [°C]	: -56,6
Point d'ébullition [°C]	: -78,5 (s)
Température critique [°C]	: 30
Pression de vapeur [20°C]	: 57,3 bar
Densité relative, gaz (air=1)	: 1,52
Densité relative, liquide (eau=1)	: 0,82
Solubilité dans l'eau [mg/l]	: 2000
Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]	: Ininflammable.
Autres données	: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols.

## 10 Stabilité et réactivité

Produits de décomposition dangereux	: Aucun(e).
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.

## 11 Informations toxicologiques

Informations toxicologiques	: En haute concentrations, provoque rapidement une insuffisance circulatoire. Les symptômes sont le mal de tête, les nausées et les vomissements, qui peuvent conduire à la perte de connaissance.
-----------------------------	--

## 12 Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques	: Peut contribuer à l'effet de serre lorsqu'il est déversé en grande quantité.
Potentiel de réchauffement global [CO2=1]	: 1

## 13 Considérations relatives à l'élimination

Généralités	: Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. A l'atmosphère dans un endroit bien aéré. Eviter de rejeter des grandes quantités à l'atmosphère Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées.
-------------	--

## 14 Informations relatives au transport

Numéro ONU	: 1013
• Etiquetage ADR, IMDG, IATA	



: 2.2 : Gaz non inflammable et non toxique.

---

## SOA-Côte d'Ivoire